

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal d'Albertville, tenue le 5 mai 2025 à 20h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle communautaire, sous la présidence du maire, M. Martin Landry

SONT PRÉSENTES: MESDAMES : DENISE DESMARAIS, JENNYFER RUEL, GILBERTE POTVIN ET GÉRALDINE
CHRÉTIEN

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

69-05-2025 : LECTURE ET ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 avril 2025
4. Adoption des factures
5. Correspondance
6. Don
7. Octroi de contrat de potabilisation de source d'eau potable du bâtiment municipal
8. Octroi de contrat pour des travaux de voirie dans le chemin des Érables
9. Aide financière Garage Coop d'Albertville
10. 1^{er} versement de l'entente FRR 2025 au Comité de développement
11. Adoption du règlement 2025-01 pour abroger le règlement 2004-01 concernant le dépôt des rebuts solides dans le bac vert
12. Adoption du règlement 2025-02 pour abroger le règlement 2005-01 concernant la gestion des matières résiduelles
13. Autorisation à M. Mario Lavoie pour la signature des promesses d'achat des propriétaires riverains du chemin des Hérons
14. Projet d'implantation d'une tour de communication par Telus
15. Affaire nouvelle
16. Période de question
17. Levée de l'assemblée

70-05-2025 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2025

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 7 avril 2025.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

71-05-2025 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

FACTURES PAYÉES		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
Bell Mobilité	Cellulaire mars	48.34 \$
Hydro-Québec	Éclairage	240.51 \$
TOTAL		288.85 \$

FACTURES À PAYER		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
Buropro	Copies mensuelles avril	32.11 \$
CarQuest	Peinture boîte à sel GMC, gratte Western, huile souffleur Beaulieu	469.13 \$
Centre du Camion JL	Pièce de frein Western	156.96 \$
Fonds d'information territoire	Mutation avril	6.00 \$
Gagnon Quincaillerie	Peinture GMC et Western	92.56 \$
Garage Coop d'Albertville	Camionnette	133.45 \$
Garage Villeneuve	Remorquage camionnette	183.96 \$
Gestion Notariale	Frais parts acquisition 9309-3755 Québec inc	1 752.66 \$
Lee Conciergerie	Entretien avril	185.41 \$
Mallette	États financiers 2024	10 456.98 \$
Martin Landry	Frais de déplacement journée sensibilisation feux forêt	260.44 \$
Papeterie Bloc Notes	Enveloppes et plans rétrocession Héron	25.16 \$
Pièces d'autos DR	Pointe pour soudeuse, ruban électrique, batterie porte de garage	86.16 \$
SB Concept	Ventilation projet bibliothèque	229.95 \$
Remises provinciales et fédérales	avr-25	6 984.18 \$
Service agricole Bas St-Laurent	Changer 2 coupleurs sur souffleur	114.52 \$
Soudure Mobile	Fer, boulon, écrou pour boîte à sel GMC 1980, électrode à souder	576.52 \$
Unoria	Calfeutrants boîte à sel GMC 1980, cache poussière tracteur loué, selenoïde tracteur pelouse	65.92 \$
Ville d'Amqui	Contribution piscine 2025 et résiduelle 2024	1 896.00 \$
Visa	Carte cadeau Tchèque ça Club de lecture, frais addenda sur SEAO pour eau potable, rouleau de timbres, repas plan d'action et invitation présentation MADA (remboursé)	367.63 \$
TOTAL		24 075.70 \$

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

72-05-2025 : CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière dépose la correspondance.

73-05-2025 : DON

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'effectuer un don de \$25 à la Société Alzheimer du Bas St-Laurent.

Vote pour : 4 et vote contre : 0

74-05-2025: OCTROI DE CONTRAT DE POTABILISATION DE SOURCE D'EAU POTABLE DU BÂTIMENT MUNICIPAL

Considérant que nous avons lancé à nouveau un appel d'offre en mars pour les travaux de la potabilisation de la source d'eau potable du bâtiment municipal;

Considérant que nous avons reçu un seul soumissionnaire et que le prix était largement supérieur à l'estimation préliminaire;

Considérant que la municipalité s'est prévalu de son droit de négociation puisqu'il y avait un seul soumissionnaire et a mandaté le service de génie de la MRC de la Matapédia à faire cette négociation;

Considérant que nous avons reçu une soumission finale des Entreprises Michaud au montant de 62 252.06\$ taxes incluses;

Considérant que cette soumission inclut le remplacement d'une vanne dans le poste de pompage des eaux usées;

Par conséquent, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour les travaux de la potabilisation de la source d'eau potable du bâtiment municipal ainsi que du remplacement d'une vanne d'isolement dans le poste de pompage aux Entreprises Michaud au montant de 62 252.06\$ (taxes incluses).

Vote pour : 4 Vote contre : 0

75-05-2025 : OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE CHEMIN DES ÉRABLES

Considérant que nous devons effectuer des travaux préliminaires pour entreprendre l'amélioration de la surface de roulement et préparer le chemin à la prise de relevés terrain sur le chemin des Érables;

Considérant que nous avons demandé et reçu une soumission budgétaire des Entreprises Georges Valois au montant de \$15 380 + taxes;

Par conséquent, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'octroyer le contrat des travaux de voirie dans le chemin des Érables au Entreprises Georges Valois au montant de \$15 380 + taxes

Vote pour : 4 Vote contre : 0

76-05-2025 : AIDE FINANCIÈRE GARAGE COOP D'ALBERTVILLE

Considérant que la Coop d'Albertville est dans sa saison morte et qu'elle a des enjeux de ressource humaine hors de son contrôle qui a obligé l'organisme à fermer 2 jours par semaine;

Considérant que la première tranche de la subvention du MAMH volet Commerce de Proximité n'a pas été encaissé;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'aider financièrement la Coop d'Albertville pour un montant de 10 000\$.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

77-05-2025: 1ER VERSEMENT DE L'ENTENTE FRR 2025 AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Considérant que la municipalité a déjà approuvé le plan d'action préliminaire du Comité de développement 2025;

Considérant que la municipalité a reçu le 1^{er} versement de la MRC de la Matapédia pour l'entente FRR 2025 au montant de 3 361.59\$;

Considérant que la part de la municipalité pour le 1^{er} versement à effectuer est de 2 801.32\$;

Par conséquent, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'autoriser le 1^{er} versement de l'entente FRR au Comité de développement au montant de 6 162.91\$.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

**78-05-2025 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-01 POUR ABROGER LE RÈGLEMENT 2004-01
CONCERNANT LE DÉPÔT DES REBUTS SOLIDES DANS LE BAC VERT**

Considérant que le transport, la gestion et la disposition des matières résiduelle est sous la gestion de la Régie Intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de la Matapédia et de la Mitis depuis le 1^{er} janvier 2025;

Considérant que le règlement 2004-01 n'a plus lieu d'être;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'adopter le règlement 2025-01 pour abroger le règlement 2004-01 concernant le dépôt des rebuts solides dans le bac vert.

Vote pour : 4 et vote contre : 0

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-01 ABROGANT
LE RÈGLEMENT 2004-01 CONCERNANT LE DÉPÔT DES REBUTS SOLIDES DANS LE BAC VERT**

ARTICLE 1 : Les rebuts devront être déposés dans des bacs roulants verts ou d'une autre couleur que le bleu, d'une capacité de 240 ou 360 litres. Exceptionnellement, s'il arrive que le maître de maison ne dispose pas suffisamment de volume dans un bac roulant pour contenir tous ses rebuts, il pourra utiliser comme réceptacle, en complément à son bac roulant, des sacs de plastiques d'une épaisseur minimale de 0,04mm et des boîtes de carton.

ARTICLE 2 : Une charge équivalente au prix d'achat sera chargée aux propriétaires pour l'achat du bac. Ceux-ci auront la liberté de le payer à même les taxes municipales, soit le prix d'achat divisé sur une durée de trois ans ou bien, ils pourront le payer entièrement à la réception de ce dit bac. Celui-ci sera la propriété de la municipalité, tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas payer en totalité.

ARTICLE 3 : Le règlement 2004-01 est abrogé

ARTICLE 4 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**79-05-2025 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-02 POUR ABROGER LE RÈGLEMENT 2005-01
CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Considérant que le transport, la gestion et la disposition des matières résiduelle est sous la gestion de la Régie Intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de la Matapédia et de la Mitis depuis le 1^{er} janvier 2025;

Considérant que le règlement 2005-01 n'a plus lieu d'être;

Par conséquent, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'adopter le règlement 2025-02 pour abroger le règlement 2005-01 concernant la gestion des matières résiduelles.

Vote pour : 4 et vote contre : 0

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-02 ABROGANT
LE RÈGLEMENT 2005-01 CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ARTICLE 1 : Gestion des contenants, préparation, collecte, transport, sécurité, hygiène, protection de l'environnement et disposition des déchets, des matières recyclables et des matières organiques.

ARTICLE 2 : Le règlement 2005-01 est abrogé

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

80-05-2025 : AUTORISATION À M. MARIO LAVOIE POUR LA SIGNATURE DES PROMESSES D'ACHAT DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU CHEMIN DES HÉRONS

Considérant qu'un nouveau tracé du chemin des Hérons a été établi;

Considérant que ce nouveau tracé créera des résiduels entre les terrains actuels et le nouveau chemin;

Considérant que les propriétaires riverains qui sont concernés ont signé une déclaration d'intérêt à l'automne 2023;

Par conséquent, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'autoriser M. Mario Lavoie à signer pour et au nom de la municipalité d'Alberville les promesses d'achat avec les propriétaires riverains du chemin des Hérons;

Vote pour : 4 Vote contre : 0

81-05-2025 : PROJET D'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE COMMUNICATION PAR TELUS

APPUI AU SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION TELUS POUR RESEAU CELLULAIRE SUR LE LOT 5 246 819, CADASTRE DU QUÉBEC À ALBERTVILLE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas desservie par une couverture cellulaire;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a mis sur pied un programme de subventions d'infrastructure permettant d'améliorer la connectivité dans les régions;

CONSIDÉRANT QUE les outils de télécommunication sans fil font désormais partie intégrante de notre quotidien et qu'ils sont bénéfiques pour l'ensemble de la Municipalité ainsi que les services essentiels et d'urgence;

CONSIDÉRANT que TELUS a été mandaté par le Ministère du Conseil Exécutif pour installer des infrastructures de télécommunications dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Alberville, sur la base du document transmis pour le projet de TELUS le 28 avril 2025, a obtenu assez d'information sur le projet de site de télécommunication.

Par conséquent, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que la municipalité d'Alberville est en faveur dudit projet de TELUS, soit d'ériger une tour de télécommunication de type autoportante d'une hauteur de 60 mètres sur le lot 5 246 819, Cadastre du Québec à Alberville.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

82-05-2025 : AFFAIRE NOUVELLE

Aucune

83-05-2025 : PÉRIODE DE QUESTION

Une question concernant l'emplacement du projet d'implantation de la tour de communication Telus.

84-05-2025: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement de lever la séance à 20h31.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

Martin Landry
Maire

Mélicca Hébert
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.